

Cher responsable de société,

Lors de la saison sportive 2022, la technologie « cloud » a été utilisée pour la première fois au niveau de l'enlogement et du dépouillement. La technologie cloud présente certains avantages :

- l'appareil de l'amateur ne doit plus être porté à la société pour le dépouillement (et l'enlogement), ce qui facilite le jeu dans plusieurs sociétés ;
- les résultats sont disponibles plus rapidement ;
- il y a plus de possibilités de contrôles (sur les mutations, les coordonnées et à l'avenir aussi les vaccinations) et moins de risques de fraude, de sorte que le jeu devient ainsi plus équitable.

La RFCB espère que plusieurs fabricants introduiront, au profit des amateurs, des appareils cloud sur le marché belge. Toutefois, la RFCB tient à souligner que le jeu avec des appareils électroniques classiques reste toujours possible.

Une différence importante entre les appareils électroniques et les appareils cloud concerne la liste de couplage d'un amateur. Il s'agit de la liste qui permet de suivre le lien entre une bague d'identité de pigeon et une bague « chip ». Lors de la constatation/enlogement électronique, la liste de couplage est sauvegardée dans l'appareil de l'amateur. Cependant, un appareil cloud d'un amateur n'est pas présent lors du dépouillement/enlogement et donc la liste de couplage doit être récupérée à partir d'un système informatique central de la RFCB : le FFS ou "Federation Flight Server". Il est donc très important que la liste de couplage de chaque amateur soit sauvegardée d'une façon complète et correcte sur le serveur central de la RFCB.

La RFCB a donc demandé à tous les fabricants des systèmes « club » sur le marché belge d'adapter leurs programmes de couplage, de sorte que des couplages peuvent uniquement s'effectuer grâce à une connexion en ligne avec le serveur central de la RFCB. Les sociétés sont donc priées de contacter leur fournisseur pour obtenir et installer un nouveau programme de couplage.

Conformément à la décision de l'Autorité Belge de la Concurrence (également publiée sur <https://www.rfcb.be/>), tous les appareils homologués pour la saison 2020, et/ou la saison 2021 et/ou la saison 2022 peuvent encore être utilisés pour la saison à venir. L'utilisation d'anciens programmes de couplage est fortement déconseillée, mais n'est donc pas interdite.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la CCSE.

Cordialement

Par ordre de de la CCSE,